

# LES 5 BELLES PROMESSES DU PAQUET FISCAL

Belles paroles, belles promesses... Et la réalité dans tout cela ?

## 1. « Nous payerons tous moins d'impôt »

### C'EST FAUX !

En concédant des allègements massifs aux revenus élevés, le paquet fiscal prive les cantons et les communes de 2'500 millions par an. **Pour compenser ces pertes, les cantons et les communes risquent d'augmenter leurs propres impôts, au détriment de l'ensemble de la population.** La hausse nécessaire pour compenser la perte varie d'un canton à l'autre :

Berne : + 6,8 %

Fribourg : + 5,2 %

Genève : + 2,7 %

Jura : + 5,8 %

Neuchâtel : + 5,4 %

Valais : + 10,8 %

Vaud : + 5,8 %

## 2. « Le paquet fiscal aide les petits et moyens propriétaires »

### C'EST FAUX !

Un seuil de 4'000.- francs de frais d'entretien ne sera plus déductible. **Ainsi, les petits et moyens propriétaires, qui ont souvent moins que 4'000.- francs de frais d'entretien, ne pourront plus rien déduire. En fin de compte, les petits et moyens propriétaires y perdent.** Par contre, comme la déduction est illimitée vers le haut, les propriétaires de gros objets immobiliers sont fortement avantagés.

Ce dispositif injuste représente une grave violation de l'égalité de traitement garantie par la Constitution.

## 3. « Le paquet fiscal favorise l'accès à la propriété »

### C'EST FAUX !

**En réalité, c'est le système actuel qui favorise l'accès à la propriété :** les jeunes propriétaires, souvent très endettés, peuvent déduire les intérêts de leur déclaration d'impôt.

Avec le paquet fiscal, ce ne sera plus possible. Un correctif est certes prévu, mais seulement pendant dix ans. C'est trop court pour permettre à un jeune couple de rembourser sa dette.

**C'est pourquoi le nouveau système rend plus difficile l'accès à la propriété.**

## 4. « Le paquet fiscal respecte les citoyennes et les citoyens »

### C'EST FAUX !

Le paquet fiscal modifie en une seule fois plusieurs lois différentes. Au départ, le Conseil fédéral avait proposé que l'on puisse voter séparément sur chacun des trois sujets. **Hélas, les Chambres fédérales ont opté pour un coup de force en ficelant le tout dans un seul paquet.**

Cette manœuvre met les citoyennes et les citoyens dans une situation impossible : comment voter si l'on approuve certains aspects et en désapprouve d'autres ?

Refuser le paquet fiscal permet de signifier au Parlement que cette manière de tout mélanger n'est pas acceptable.

## 5. « Le paquet fiscal favorise la classe moyenne et les familles »

### C'EST FAUX !

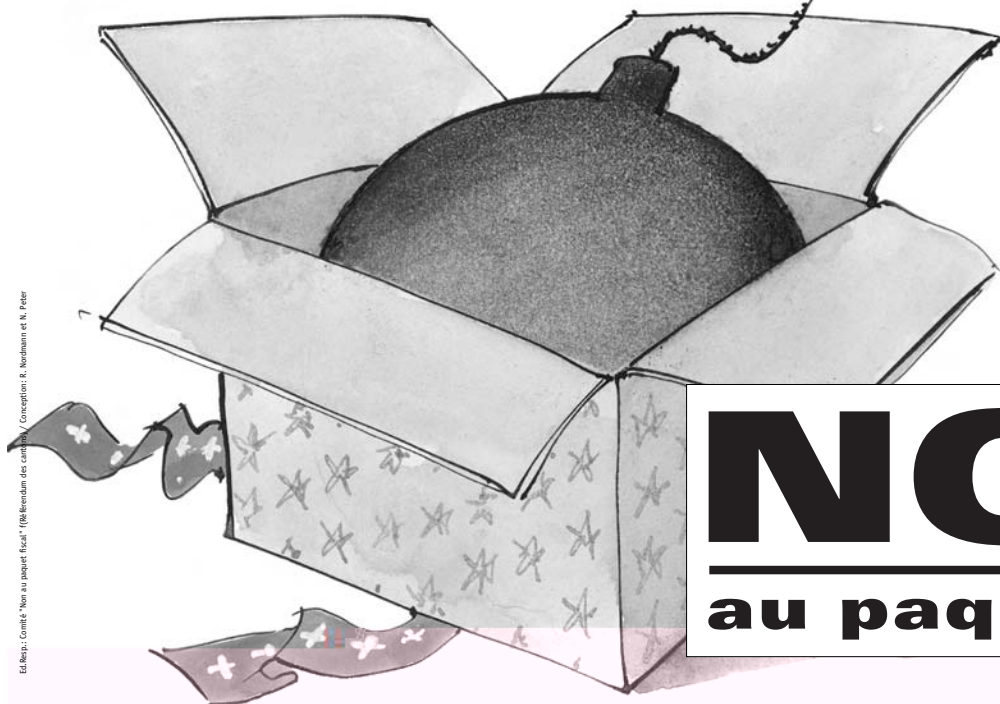
**Ce paquet ne concède finalement que très peu d'allègements à la classe moyenne et concentre ceux-ci sur les hauts revenus.**

En effet, la répartition est très inégale :

- 9 % des contribuables qui ont un revenu net de plus de 100'000 francs se partagent 72 % des allègements.
- Tous les autres, c'est-à-dire 91 % des contribuables qui gagnent moins de 100'000 francs, se partagent 28 % des allègements.

En pratique, la classe moyenne n'y gagne que peu, mais subira de plein fouet les réductions de prestations et les hausses du taux d'impôt cantonal qui ne manqueront pas de suivre pour combler les déficits que l'on aura creusés.

Ed. Bepi: Comité «Non au paquet fiscal» (Référendum des cantons) / Conception: R. Nordmann et N. Peter



# NON !

---

## au paquet fiscal

[www.non-au-paquet-fiscal.ch](http://www.non-au-paquet-fiscal.ch)

**Ne prenons pas les belles promesses pour argent comptant...**

20 gouvernements cantonaux vous invitent à voter NON

Les cantons ont lancé un référendum contre le paquet fiscal voté par les Chambres fédérales. C'est la première fois qu'ils se servent du « référendum des cantons », un instrument démocratique qui existe pourtant depuis 1874. Cela montre la gravité de la situation.

Le comité «NON au paquet fiscal» a été fondé par des membres des gouvernements cantonaux. Pour la Suisse romande, il s'agit de :

**BE:** Dora Andres, Mario Annoni, Samuel Bhend, Barbara Egger-Jenzer, Urs Gasche, Werner Luginbühl et Elisabeth Zölch-Balmer; **FR:** Isabelle Chassot, Pascal Corminboeuf, Claude Grandjean, Claude Lässer, Ruth Lüthi, Michel Pittet et Urs Schwaller; **GE:** Charles Beer, Martine Brunschwig Graf, Robert Cramer, Carlo Lamprecht, Laurent Moutinot, Micheline Spoerri et Pierre-François Unger; **JU:** Elisabeth Baume-Schneider, Claude Hêche, Jean-François Roth, Laurent Schaffter et Gérald Schaller; **NE:** Thierry Béguin, Monika Dusong et Bernard Soguel; **VD:** Pascal Broulis, Pierre Chiffelle, Anne-Catherine Lyon, François Marthaler, Jacqueline Maurer-Mayor et Jean-Claude Mermoud; **VS:** Thomas Burgener, Jean-René Fournier, Jean-Jacques Rey-Bellet, Claude Roch et Wilhelm Schnyder.